



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4467

Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'Institut Lumière, pour l'organisation de la 6e édition du Festival Sport, Littérature et Cinéma, du 27 février au 2 mars 2019 -
Approbation d'une convention d'application

Direction des Evénements et Animations

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 21 JANVIER 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 JANVIER 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 JANVIER 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 JANVIER 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RABATEL (pouvoir à M. CLAISSE), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à Mme TAZDAIT), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme HOBERT, M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4467 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 10 000 EUROS A L'INSTITUT LUMIERE, POUR L'ORGANISATION DE LA 6E EDITION DU FESTIVAL SPORT, LITTERATURE ET CINEMA, DU 27 FEVRIER AU 2 MARS 2019 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **8 janvier 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Institut Lumière, dont le siège social est situé 25 rue du 1er Film à Lyon 8^e, organise la 6^e édition du Festival Sport, Littérature et Cinéma, du 27 février au 2 mars 2019.

L'association Institut Lumière a pour objet d'assurer la conservation et la diffusion des documents cinématographiques et audiovisuels ; la diffusion de la culture cinématographique et audiovisuelle contemporaine à travers des festivals et autres manifestations ; la formation aux techniques de l'audiovisuel et la production, l'édition, la réalisation et la publication dans le domaine cinématographique et audiovisuel.

L'Institut Lumière souhaite organiser la 6^e édition du Festival Sport, Littérature et Cinéma. Ce projet s'inscrit dans le cadre des missions de l'Institut Lumière qui vise à valoriser le patrimoine cinématographique auprès du plus large public possible et à faire connaître par cet événement des films traitant le Sport.

Pour cette édition 2019, la programmation complète est en cours de finalisation. Cet événement comprendra plusieurs activités :

- Des projections de fictions, documentaires classiques ou contemporains,
- Des rencontres avec des sportifs, des écrivains, des journalistes sportifs et des cinéastes,
- Un colloque animé par Thierry Frémaux, directeur de l'Institut Lumière,
- Une exposition photographique qui aura lieu à la galerie de l'Institut Lumière,
- Une séance de ciné-concert à l'Auditorium de Lyon.

Comme chaque année, de nombreuses personnalités, venues du sport et de la culture seront invitées et mises à l'honneur lors du Festival.

A travers cet événement, les objectifs de l'Institut Lumière sont de :

- Attirer un grand nombre de spectateurs amateurs de sport, de cinéma, de littérature, etc.,
- Permettre de mener une réflexion sur le sport comme objet de fiction et de documentaire, en matière de cinéma, de littérature ou de journalisme,
- Poursuivre sa recherche sur les liens qui unissent le sport à différents arts comme le cinéma, la littérature ou la photographie.

Cette année, l'association sollicite une subvention de 15 000 euros allouée à l'opération, et le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 104 000 euros.

Par ailleurs, la Ville de Lyon soutient par une subvention de fonctionnement général sur une période de 4 ans, de 2016 à 2019, la mise en œuvre des activités de l'association.

Cette subvention s'inscrit dans le cadre de la politique de la Ville de Lyon en matière de culture et présente l'intérêt communal suivant : l'Institut Lumière propose une offre culturelle d'une grande qualité qui contribue au rayonnement national, voire international de la Ville de Lyon. Le montant proposé pour 2019 est de 480 000 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif et culturel, je propose de lui allouer une subvention de 10 000 euros.

Vu l'avis du Conseil **du 8^e arrondissement** ;

Où l'avis de la commission **culture - patrimoine** ;

DELIBERE

1. Une subvention de 10 000 euros est allouée à l'Institut Lumière, pour l'organisation de la 6^e édition du Festival Sport, Littérature et Cinéma, du 27 février au 2 mars 2019.
2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Institut Lumière est approuvée.
3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
4. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2019, sur le code service 10230, programme EVENCULT, opération AUTCULT, ligne de crédit n° 43985, fonction 024, nature 6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT